

# ÉLIGIBILITÉS D'INSCRIPTION AUX MC OSCARS®

## Article 1 – Acceptation

Le participant accepte que son œuvre soit présentée dans la catégorie choisie par l'organisation ou par lui-même lors de l'inscription. En cas de nomination ou de remise de prix, il autorise l'AFMM et les MC Oscars™ à diffuser des extraits de l'œuvre (séquences, images fixes, bande-annonce) à des fins de communication et de promotion de l'événement.

## Article 2 – Responsabilité et droits d'auteur

Les candidats garantissent disposer de tous les droits nécessaires (images, musiques, scripts, etc.) pour présenter leur œuvre. Toute violation de droits d'auteur reste de leur entière responsabilité.

## Article 3 – Identification des participants

- Un réalisateur principal ou une équipe identifiée doit être mentionné(e) lors de l'inscription.
- Chaque réalisateur ou équipe peut présenter une seule œuvre par catégorie.

## Article 4 – Type d'œuvres acceptées

- Les contenus de type Minecraft TV (roleplay) doivent être scénarisés.
- L'œuvre doit avoir été réalisée il y a au maximum trois ans à la date d'inscription.
- Les œuvres inachevées ou en cours de production ne sont pas acceptées (sauf si une catégorie spéciale Projet le plus attendu le permet).

## Article 5 – Respect des lois et standards

- Le contenu soumis doit respecter les lois en vigueur et les standards éthiques.
- Aucun contenu haineux, violent, discriminatoire ou sexuellement explicite ne sera accepté.

## Article 6 – Diffusion et accessibilité

- L'œuvre doit être accessible publiquement en ligne au plus tard à la date limite des inscriptions.
- L'œuvre doit être gratuite d'accès (aucun paywall).
- Les œuvres doivent être en français, ou si dans une autre langue, accompagnées de sous-titres en français validés.

## Article 7 – Usage de l'intelligence artificielle

L'utilisation d'outils d'intelligence artificielle générative (images, voix, scénarios) doit être signalée lors de l'inscription. Les œuvres entièrement générées par IA ne sont pas éligibles, mais un usage partiel ou complémentaire est toléré, sous réserve de transparence.

## Article 8 – Pouvoir de l'organisation

Le comité des MC Oscars™ se réserve le droit de :

- Reclasser l'œuvre dans une autre catégorie si jugé pertinent.
- Exclure toute œuvre ne respectant pas ce règlement.
- Retirer une nomination en cas de fraude ou de non-respect découvert ultérieurement.